



Le remboursement des études de kinésithérapie

Formation Santé et Social

A qui ça s'adresse ?

Aux jeunes diplômés d'un institut normand, qui ont financé leur formation et qui font le choix d'exercer en libéral en zone sous-dotée ou très sous-dotée ou en établissement de santé.

Quel est le principe ?

UNE ANNEE D'EXERCICE = UNE ANNEE D'ETUDES REMBOURSEE.

Retrouvez le détail des conditions et la procédure dans le document ci-dessous :

- [Règlement relatif aux modalités de prise en charge des études en masso-kinésithérapie 2023 pdf 517.65 Ko](#)

Comment ça marche?

Une fois diplômé(e), vous disposez d'un an pour déposer une demande sur le site des aides régionales :

- [Espace des aides - Financement a posteriori des études en masso-kinésithérapie](#)

Vous avez encore des questions ? Consultez notre FAQ :

- [Foire aux questions - Financement a posteriori des études en masso-kinésithérap...](#)

Qui contacter ?

kine@normandie.fr

[02 32 76 38 35](tel:0232763835)